



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

[REFERENTE JURIDIQUE]

25 janvier 2024

Autorisations d'absence

MOTIFS	DE DROIT	DUREE	TRAITEMENT	PIECES A FOURNIR	REFERENCE LEGISLATIVE
RAISON DE SANTE					
<i>Examens médicaux organisés par l'employeur</i>	OUI	Durée de l'examen	Plein	Convocation du médecin de prévention	Décret n° 82 453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité art 25
<i>Examens médicaux ordinaires</i>	NON	Durée de l'examen	Sans	Justificatif de RDV	Circulaire n° 2017-050 du 15 mars 2017
<i>Cohabitation avec une personne contagieuse</i>	OUI	Variole 15 j Diptérie 7 j Scarlatine 7 j Polio 15 j Méningite 7 j	Plein	Certificat médical ; divers examens médicaux	Instruction n° 7 du 23 mars 1950
RAISON FAMILIALES					



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

[REFERENTE JURIDIQUE]

25 janvier 2024

Préparation de l'accouchement et suivi post-natal (agent et conjoint)	OUI	Examens médicaux (prénataux et postnataux) obligatoires Limités à 3 j pour le conjoint	Plein	Certificat médical	Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 Cirulaire n° FP-4 1864 du 09 août 1995
Mariage ou PACS de l'agent	<i>NON Compte tenu de l'organisation de l'année scolaire, ces dispositions ne s'appliquent pas aux enseignants</i>	5 j ouvrables majorés de 48h de route	Plein durant 2j, sans pour le reste.	Attestation du maire ou du tribunal d'instance	Cirulaire n° 2017-050 du 15 mars 2017
Mariage d'un parent, enfant, frère ou sœur	NON	2 j ouvrables	Plein	Attestation du maire ou du tribunal d'instance	Cirulaire n° 2017-050 du 15 mars 2017
Décès d'un enfant	OUI	12 j ouvrables Si l'enfant avait moins de 25 ans ou un enfant à charge 14j + 8 j complémentaires à prendre dans les 12 mois	Plein		Article L622-2 du Code général de la fonction publique
Décès ou maladie très grave d'un parent ou d'un conjoint	NON	3 j ouvrables majorés de 48h de route	Plein	Certificat médical ou certificat de décès	Cirulaire n° 2017-050 du 15 mars 2017



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

[REFERENTE JURIDIQUE]

25 janvier 2024

Enfant malade	NON	12 j (parent isolé ou conjoint ne bénéficiant pas du dispositif) 6 j lorsque les deux parents bénéficient du dispositif	Plein	Certificat médical ou de toute autre pièce justifiant la présence d'un des parents auprès de l'enfant	Circulaire FP no 1475 du 20 juillet 1982 Circulaire n° 2017-050 du 15 mars 2017
FORMATION					
Préparation du concours	OUI	5 j	Plein	Inscription au concours	Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007, art 21
Convocation au concours	NON	2 j ouvrables avant le début de la 1 ^{ère} épreuve	Plein	Convocation aux épreuves	Circulaire n°75-238 et n°75-U-065 du 9 juillet 1975
Formation continue à l'initiative de l'administration	OUI <i>Obligatoire</i>	Durée de la formation	Plein	Convocation	Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007
Formation continue à l'initiative du fonctionnaire	NON	Durée de la formation	Plein	Convocation	Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007
Formation des titulaires 1^{ère} année	NON	Durée de la formation	Plein	Convocation	
Formation dans le cadre des réseaux d'éducation prioritaire	NON	Durée de la formation	Plein	Convocation	
RAISONS SYNDICALES					

ASA article 13 (congrès syndicaux)	NON <i>Le refus doit être motivé</i>	10 j ouvrables/an (20 si syndicat représenté au CSFP)	Plein	Désignation en tant que délégué syndical + convocation ou document informant de la réunion	Décret n°82-447 du 28 mai 1982 art 13
ASA article 15 (représentants syndicaux membres des organismes paritaires)	OUI	Non contingentées	Plein	Convocation ou document informant de la réunion	Décret n°82-447 du 28 mai 1982 art 15
ASA article 16 (crédit d'heures syndicales)	NON <i>Le refus doit être motivé et exposé en CAP/un autre agent doit être désigné</i>	Non contingentées par agent, suivi au niveau rectoral	Plein	Désignation en tant que délégué syndical + convocation ou document informant de la réunion	Décret n°82-447 du 28 mai 1982 art 16
Réunion d'information syndicale (RIS)	OUI	3 demi-journées par année scolaire sur le temps de travail dont 1 seule demi-journée sur le temps devant élèves.	Plein	Demande d'autorisation d'absence 48h avant la date de la réunion	Arrêté du 29 août 2014 relatif aux modalités d'application aux personnels relevant du ministère de l'éducation nationale des dispositions de l'article 5 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

[REFERENTE JURIDIQUE]

25 janvier 2024

Formation syndicale	OUI <i>Stage dans l'un des centres figurant sur la liste arrêtée par le ministère de la fonction publique</i>	12 j ouvrables par an	Plein	Convocation + demande écrite au moins un mois à l'avance, réputée accordée 15 jours avant le début du stage en absence de réponse Fournir attestation de présence en fin de stage	Article L215-1 du Code général de la fonction publique
Formation membre formation spécialisée du CSA	OUI	2 j ouvrables pour la durée du mandat	Plein	Convocation	Article L214-1 du Code général de la fonction publique
RAISONS CITOYENNES					
Candidats à une fonction publique élective	OUI	20 j maximum pour les élections législatives, présidentielles, sénatoriales ou européennes 10 j maximum pour les élections régionales, cantonales et municipales	Récupération ou sans	Dépôt de candidature	Circulaire n° 2017-050 du 15 mars 2017 Code du travail : articles L3142-79 à L3142-88



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

[REFERENTE JURIDIQUE]

25 janvier 2024

Travaux d'une assemblée publique électorale	OUI	Selon convocation + crédit d'heures trimestriel	Plein pour les assemblées Sans pour le crédit d'heures	Convocation	Circulaire n° 2017-050 du 15 mars 2017
Travaux d'un organisme public non syndical	NON <i>caisses de sécurité sociale et commissions en dépendant élections prud'homales, associations de parents d'élève</i>	Selon convocation	Plein	Convocation	Circulaire n° 2017-050 du 15 mars 2017
Sportifs de haut niveau	NON Entraînement et participation à des compétitions sportives	Selon besoin service	Plein		Circulaire n° 2006-123 du 1er août 2006



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

[REFERENTE JURIDIQUE]

25 janvier 2024

Représentants de parents d'élèves	NON <i>Participation conseil d'école ou d'administration et organisation des élections</i>	Selon convocation	Plein	Convocation	Circulaire n° 1913 du 17 octobre 1997 relative aux autorisations spéciales d'absence susceptibles d'être accordées aux agents de l'État, parents d'élèves
Participation à un jury d'examen	OUI <i>Obligatoire</i>	Selon convocation	Plein	Convocation	
Participation à un jury de cour d'assises	OUI <i>Obligatoire</i>	Durée de la session	Plein	Convocation	Articles 266 et 288 du Code de procédure pénale
Sapeurs-pompiers volontaires	NON <i>Le refus doit être motivé par le fait que la présence de l'agent durant la période concernée est absolument indispensable au fonctionnement</i>	Selon convocation	Sans (ou subrogation pour l'indemnité)	Convocation + demande	Loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps des sapeurs-pompiers



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

[REFERENTE JURIDIQUE]

25 janvier 2024

	<i>normal du service</i>				
Réserve opérationnelle	OUI	Durée inférieure ou égale à 30 j cumulés par année civile	Plein	Convocation	Article L644-1 Code général de la fonction publique
Réserve de sécurité civile	OUI	Durée inférieure ou égale à 15 j cumulés par année civile	Plein	Convocation	Article L644-1 Code général de la fonction publique
Réserve sanitaire	OUI	Non limité	Plein	Convocation	Article L644-1 Code général de la fonction publique



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

[REFERENTE JURIDIQUE]

25 janvier 2024

Réserve civile de la police nationale	OUI	45 j	Plein	Convocation	Article L644-1 Code général de la fonction publique
MOTIFS PERSONNELS					
Fêtes religieuses	NON	Dates des fêtes fixées par circulaire du ministère de la fonction publique	Plein	Demande de l'agent	Circulaire du 10 février 2012 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions
Déplacement à l'étranger	NON <i>Accord du DASEN</i>		Sans	Visa et/ou titres de transport + motif du déplacement (sont susceptibles d'être retenues uniquement les demandes correspondant à des déplacements présentant un intérêt certain sur le plan professionnel)	Circulaire n° 2017-050 du 15 mars 2017



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

[REFERENTE JURIDIQUE]

25 janvier 2024

Grèves des transports, intempéries	NON <i>A l'appréciation de l'IEN sauf dispositions particulières</i>		Sans	Justificatif à fournir	
Déménagement	NON <i>A l'appréciation de l'IEN sauf dispositions particulières</i>		Sans	Justificatif à fournir	
RV notaire, avocat, huissier....	NON <i>A l'appréciation de l'IEN sauf dispositions particulières</i>		Sans	Justificatif à fournir	
Accompagnement ou urgence médicale des enfants, des frères, des sœurs, des parents et beaux-parents	NON		Plein pour 1 j	Justificatif à fournir	Article L622-1 du Code général de la fonction publique